

Paix et sécurité mondiales

Mme Jewett: Monsieur le Président, j'avais cru comprendre que nous pourrions dire quelques mots.

M. Hnatyshyn: Il y aura un débat.

Le président suppléant (M. Charest): La Chambre a entendu la proposition du président du Conseil privé (M. Hnatyshyn). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Clark (Yellowhead): Comme le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) vient de le signaler, ce projet de loi comporte des modifications qui permettront de faire respecter les intentions du Parlement en ce qui concerne l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales.

Je voudrais rappeler très brièvement à la Chambre que la création de cet organisme est un exemple remarquable de la collaboration entre les partis, une initiative qui a obtenu l'adhésion et l'appui de l'opinion au Canada et qui vise à établir un institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales semblable à ceux qui ont été créés et qui fonctionnent efficacement ailleurs dans le monde. Durant le débat qui avait eu lieu en juin de l'an dernier, on avait particulièrement insisté sur l'indépendance de l'Institut vis-à-vis du gouvernement et du Parlement. Les modifications proposées aujourd'hui sont destinées à assurer que l'intention du Parlement sera respectée, car à peu près en même temps que le Parlement adoptait le projet de loi établissant l'Institut, certaines modifications apportées à la Loi sur l'administration financière auraient par inadvertance compromis l'autonomie que tous les partis veulent garantir à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales. Le gouvernement ne souhaite en aucun cas compromettre cette indépendance, pas plus que les partis représentés à la Chambre, j'en suis sûr.

Pour informer la Chambre des détails de cette affaire, en vertu de certaines parties de la Loi sur l'administration financière, les sociétés d'État ou les organismes gouvernementaux—ce qui inclut par inadvertance l'Institut—sont assujettis à certaines directives du gouverneur en conseil. En vertu de l'article 96(1) de la Loi sur l'administration financière, sept sociétés d'État ont été exclues de ces dispositions. Il s'agit de la Banque du Canada, du Conseil des arts du Canada, de la société Radio-Canada, de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, de la Commission canadienne du blé, du Centre international de recherches sur le développement et de la Société du Centre national des arts. En effet, les modifications à l'étude aujourd'hui visent à ajouter à cette liste l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, lequel deviendra ainsi la huitième société d'État exemptée de ce contrôle, ce qui répond aux souhaits de tous les députés, je pense. Je vais déposer la semaine prochaine au Parlement le premier rapport de l'Institut. Je ne veux pas spéculer sur sa teneur ni abuser du temps de la Chambre, mais il est opportun, je pense, de profiter de l'occasion pour signaler qu'il n'est jamais facile de créer une institution qui puisse gagner le respect d'une collectivité exigeante tout en établissant sa crédibilité et sa réputation à l'échelle internationale. Il est juste de dire que la conduite du conseil de l'institut au cours de sa première année d'existence et la détermination de tous les députés à garantir son indépendance ont permis à l'institut de faire du chemin vers la réalisation des deux objectifs que nous cherchions tous, à savoir exercer une influence et agir en toute

indépendance. Bien entendu, l'institut s'occupe d'accorder des subventions. Jusqu'ici, près de \$250,000 ont été octroyés par l'institut en subventions à la recherche ou à des programmes d'éducation du public. L'institut collabore intensivement avec des organismes bénévoles que préoccupent les questions de paix et de sécurité dans notre pays. D'après mes renseignements, tous les trois mois, l'institut reçoit une cinquantaine de demandes d'aide ou plus. En octobre prochain, il doit organiser une conférence importante sur les enjeux de la dissuasion. Outre ces activités officielles, il est en train d'établir progressivement et efficacement sa réputation d'institut renommé à l'échelle internationale. L'institut a tenu des consultations avec le célèbre institut de Stockholm pour la paix internationale au sujet d'éventuels projets conjoints. Il a eu des entretiens avec des représentants de l'Institut pour la paix établi dernièrement par le Congrès américain, ainsi qu'avec des représentants de divers pays d'Europe de l'Est.

Outre les modifications qui garantissent l'indépendance de l'institut, ce projet prévoit également quelques changements mineurs, notamment en ce qui concerne la version française du titre et de la description de l'institut.

[Français]

Il s'agit là d'une question sur laquelle les francophones de l'Alberta, comme moi, ne veulent pas porter de jugements immédiats. Mais je crois que tous les avis de nos experts dans le domaine indiquent que ce sera valable pour nous de changer certains mots dans le titre officiel de l'Institut.

[Traduction]

En fait, le conseil a demandé que la désignation française soit l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, au lieu de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales qu'il était antérieurement. La Loi de l'accès à l'information et la Loi sur la pension de la Fonction publique seront modifiées en conséquence. Je tiens à informer la Chambre que l'on modifiera aussi les dispositions touchant les frais de déplacement et de subsistance des administrateurs de l'Institut. Il n'est pas nécessaire que les dépenses soient fixées par le gouverneur en conseil, on peut prendre tous les frais raisonnables de déplacement des administrateurs, lors des voyages à l'extérieur dans l'exercice de leurs fonctions. Étant donné le caractère international de l'institut, cela me paraît un changement logique qui a été réclamé par le conseil d'administration et sur lequel le gouvernement est d'accord.

● (1630)

Enfin, je pense parler au nom de la plupart des députés, sinon tous, en disant que, même si nous sommes résolus à laisser l'institut poursuivre ses activités à l'abri de l'influence du gouvernement et des députés, il reste que l'institut s'occupera de questions auxquelles nous nous intéressons de très près et qui sont les plus urgentes et les plus importantes dont puisse s'occuper un homme politique. Si nous tenons à assurer l'indépendance de l'Institut par rapport au Parlement, ce n'est certainement pas par manque d'intérêt. Au contraire, c'est la reconnaissance que, pour des questions de ce genre, si nous voulons que le débat s'élève au-dessus des considérations partisans qui parfois, naturellement et logiquement, s'imposent dans cette assemblée, il doit y avoir un organisme au Canada qui soit capable de faire une étude honnête et de présenter des recommandations et des observations sans qu'on le soupçonne